c'est une des différences fondamentales entre le parti conservateur et le parti libéral. Nous ne sommes pas prisonniers du passé ni de formules surannées. Le nom même de notre parti indique d'ailleurs que nous avons les yeux ouverts, que nous regardons en avant et que nous essayons de nous adapter au présent et à l'avenir. C'est là une des différences fondamentales entre les deux partis.

Le poste qui fait l'objet du présent débat ne constitue pas une politique nouvelle, car le gouvernement fédéral contribue financièrement à la construction d'écoles techniques dans le pays depuis 1951. Au fait, si nous nous reportons en arrière, un peu, nous savons, nous du Québec, que cela a pris quelques années avant que l'ancien gouvernement accepte cette participation du gouvernement fédéral et que, même une fois qu'on l'eut accepté, on a continué à parler contre ces subventions fédérales pour la construction d'écoles techniques.

L'hon. M. Flynn: Parlez-vous du plan Bilodeau-Rogers?

M. Brassard (Lapointe): Je n'ai pas compris la question de l'honorable ministre.

L'hon. M. Flynn: L'honorable député parlet-il du plan Bilodeau-Rogers?

M. Brassard (Lapointe): Je parle du plan adopté en 1951, en vertu duquel on accordait une assistance financière pour la construction d'écoles techniques.

D'ailleurs, cette attitude n'est pas nouvelle. On a fait la même chose dans le Québec relativement au Plan de Colombo, aux subventions aux universités et à la route transcanadienne. Pourtant, les députés conservateurs du Québec sont arrivés ici et ils ont voté à deux mains en faveur de l'augmentation des crédits dans ces domaines, sans reprendre les épouvantails à corneilles qu'ils avaient semés dans la province de Québec depuis des années.

- M. Deschatelets: Honte! Honte!
- M. Dupuis: Illogique.

M. Brassard (Lapointe): Monsieur le président, l'honorable député de Roberval a utilisé beaucoup de mots dans son grand discours. Il a surtout corrompu la déclaration de l'honorable député de Lévis (M. Bourget) relativement aux plans conjoints.

Si je l'ai bien compris, il a dit que l'honorable député de Lévis avait prôné l'abandon du système des plans conjoints. Et pourtant, ce que l'honorable député de Lévis a dit, et je sais que l'honorable député de Roberval connaît suffisamment son français pour l'avoir compris, c'est que la prochaine administration libérale permettra à toute province qui veut

se retirer des plans conjoints de le faire, sans perte de bénéfices pour autant.

Monsieur le président, avant de reprendre mon siège, je désire signaler à l'honorable député de Roberval et à tous ses collègues du Québec, qui ont exprimé leur opinion en termes très vagues, que nous ne savons pas encore à quelle enseigne ils logent. Logent-ils à l'enseigne du chef de l'Union nationale de Québec ou à celle de leur chef, le très honorable premier ministre du Canada (M. Diefenbaker)?

M. Tremblay: Monsieur le président, je ne voudrais pas revenir sur ce que vient de dire l'honorable député de Lapointe (M. Brassard), mais puisqu'il a laissé entendre que je ne m'étais pas prononcé sur le poste actuellement à l'étude, il m'incombe de redresser les faits. Son affirmation est fausse. J'ai bien dit ceci: qu'il n'était pas nécessaire de se prononcer à ce stade de la procédure, puisque nous nous étions antérieurement prononcés là-dessus, et j'ai «endossé» en cela les observations qu'avait faites l'honorable ministre des Mines et des Relevés techniques (M. Flynn).

D'autre part, j'ai posé une question très précise aux honorables députés de l'opposition. Je leur ai demandé de nous dire exactement dans quelle mesure ils renient, ils répudient les attitudes passées de leur parti en matière de plans conjoints...

M. Deschatelets: Il vient de vous le dire.

M. Tremblay: ...et selon quel principe ils répudient ce passé et comment, exactement, ils peuvent concilier leur position actuelle avec l'attitude qu'ils ont adoptée dans le passé, quand ils se faisaient les instigateurs des plans conjoints.

Et je voudrais, encore une fois, consigner au hansard cette déclaration de l'honorable député de Laurier, autrefois d'une autre province,...

Une voix: Qu'est-ce que cela peut faire?

M. Tremblay: ...que je trouve dans Le Nouveau Journal du 17 octobre 1961. Je cite:

L'honorable Lionel Chevrier a déclaré hier soir que les libéraux fédéraux favorisent l'abandon progressif, comme M. Lesage l'a demandé, des programmes conjoints fédéraux-provinciaux, comme l'assistance-vieillesse et les pensions aux invalides, par exemple.

Je cite cette déclaration simplement dans le but de reposer à nos honorables adversaires la question que je leur posais, et j'ajoute ceci: Est-ce que, dans le cas des programmes conjoints, il y a, comme dans le cas du «patronage» de leur ami, M. Lesage,